

RAPPORT FINAL CNSA

CONVENTION

Référence : 00001246

PORTEUR DU PROJET

France ALZHEIMER et Maladies Apparentées

TITRE

**« VERS UN ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DE SEJOURS
VACANCES DEPARTEMENTAUX »**

AXE THEMATHIQUE

Innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne des personnes âgées ou en situation de handicap en période de crise

NATURE

EXPERIMENTATION

REDACTEUR

TON Cyndia – Tel : 01.42.97.96.47
Courriel : c.ton@francealzheimer.org

DATE

04 mai 2023

1 – LES ORIGINES DU PROJET ET SES LIENS AVEC LA CRISE DU COVID-19

Le contexte sanitaire lié au Covid-19 et les confinements successifs ont plus que jamais fragilisé les familles touchées par la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Les familles se sont senties isolées, voire abandonnées. Cet isolement fait au préalable pour protéger du virus a eu des retentissements graves sur certaines familles et a rendu le quotidien de l'aidant familial encore plus difficile que ce qu'il n'était déjà. Sans contact avec l'extérieur et loin de leurs proches, ces familles se sont petit à petit refermées sur elles-mêmes générant une aggravation de certains troubles cognitifs chez l'aidé et une fatigue physique et morale importante chez l'aidant.

De plus en 2020, les contraintes sanitaires nous ont contraints à annuler l'ensemble des séjours nationaux que nous organisions depuis plus de 30 ans et à destination des familles touchées par la maladie d'Alzheimer.

Forts de cette expérience et conscients qu'il était nécessaire d'adapter le format de nos séjours vacances (proximité, taille des groupes, taille des hébergements, formation des bénévoles...) nous avons souhaité participer au développement des séjours vacances départementaux dits « de proximité » avec des groupes plus petits et permettant une plus grande souplesse face aux recommandations sanitaires.

Notre projet a donc pour objectif d'accompagner nos 101 associations départementales dans la construction, la promotion et la réalisation de séjours courts (4 nuits maximum) dans leur département afin de répondre au besoin grandissant des séjours vacances répit pour les familles et leurs proches atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Encourager et soutenir nos associations départementales dans la réalisation de ces séjours, c'est avant tout de donner à des familles la possibilité de partir en vacances et ce tout en respectant les consignes et les règles sanitaires strictes et établies afin de ne prendre aucun risque pour leur santé.

Nous avons conscience que les séjours départementaux sont d'autant plus importants qu'ils permettent un séjour de proximité pour les familles, le plus souvent encadré par des

bénévoles qu'ils connaissent déjà. Les aidants se sentent plus en confiance et moins stressés à l'idée de ne pas être trop éloigné de leur lieu d'habitation. La proximité confère un sentiment de sécurité au couple aidant-aidé et plus encore dans un contexte sanitaire sensible et contraignant au niveau des protocoles sanitaires, sans compter la crainte de tomber malade avant, pendant le séjour ou au retour.

2 – LA DEMARCHE PROJET

Le projet initialement conduit par Marie ADAM (ex-responsable des séjours vacances) avec la préparation d'un cahier des charges et d'un dossier de candidature, a été repris en 2022 par Cyndia TON (Coordinatrice des séjours vacances).

Cette reprise n'a pas fait l'objet d'une passation interne.

A – Les grandes étapes du projet

- Evaluation et identification des besoins (des familles et des associations départementales)
- Préparation et lancement d'un appel à projets à l'ensemble du réseau,
- Mise en place de la formation des bénévoles,
- Optimisation de la démarche d'évaluation

Ces étapes menées en 2021 ont été reprises à l'identique en 2022.

B – La méthodologie

- Evaluation et identification des besoins (des familles et des associations départementales)

Nous avons identifié le mieux possible et parallèlement les besoins des familles mais aussi des associations départementales afin de mettre en place un cahier des charges complet et cohérent.

Les questions posées aux cibles ont été travaillées en ce sens :

- Quel est le contexte ?
- Quels sont les objectifs ?
- Qui sont les bénéficiaires ?
- Le lieu,

- La durée (4 nuits maximum, non soumis à l'agrément VAO)
- Le transport,
- La taille des groupes,
- Les intervenants (bénévoles),
- Le respect des mesures et contraintes sanitaires liées au Covid-19,
- Le financement,
- Le dossier d'inscription
- Le programme et le contenu du séjour,
- Les assurances,
- L'évaluation de la satisfaction des familles,

➤ Préparation et lancement d'un appel à projets à l'ensemble du réseau,

La préparation de ce cahier des charges a aidé à la rédaction de l'appel à projets destinés aux associations départementales. Il a aussi permis la création des supports et des documents modélisés mis à la disposition des associations départementales. Une permanence téléphonique quotidienne est venue compléter cet appui administratif et logistique.

Les appels à projets ont été lancés en mars 2021 puis en avril 2022.

Les associations départementales ont eu un délai de 3 mois pour y répondre en 2021, et un délai de 2 mois pour y répondre en 2022.

Tableau de suivi des AAP séjours en 2021

SEJOURS DEPARTEMENTAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX 2021									
N°	Date de dépôt	FA	Département	Durée séjour	Date du séjour	Lieu du séjour	Aidants	Aidés	Bénévoles
1	25/03/2021	42	Loire	4J/3N	13/09 au 16/09/2021	Château de Goutelas_ 42130 Marcoux	8	8	6
2	01/04/2021	24	Dordogne	5J/4N	28/09 au 02/10/2021	Résidence La Fayette - 17000 La Rochelle	4	4	3
3	31/03/2021	22	Côtes d'Armor	5J/4N	29/08 au 02/09/2021	Village Melliade - 22530 Mûr de Bretagne	7	7	6
4	13/04/2021	63	Puy de Dôme	5J/4N	11/10 au 15/10/2021	Family hôtel - 15800 Vic sur Cere	12	7	4
5	13/04/2021	83	Var	4J/3N	05/11 AU 08/11/2021	Centre de vacances Plein sud_ 83400 Hyères	5	5	4
6	16/04/2021	12	Aveyron	4J/3N	04/10 au 07/10/2021	Domaine du Roc Nantais (12)	6	6	6

7	04/05/2021	73	Savoie	4J/3N	07/09 au 10/09/2021	L'escandille - 38880 Autrans Meaudre en Vercors	7	7	7
8	04/05/2021	72	Sarthe	5J/4N	06/09 au 10/09/2021	Domaine de la courbe - 72800 Le Lude	9	9	5
9	04/05/2021	21	Côte d'or	5J/4N	13/09 au 17/09/2021	Ferme de Jully (89160)	7	7	5
10	04/05/2021	62	Pas de Calais	3J/2N	03/09 AU 05/09/2021	Doriein westhuek - Oostdunkerke Belgique	10	6	5
11	11/05/2021	50	Manche	5J/4N	06/09 au 10/09/2021	Centre l'étoile de mer - 50530 Saint Jean le Thomas	9	9	4
12	11/05/2021	44	Loire Atlantique	4J/3N	18/10 au 21/10/2021	Village vacances la pierre bleue - 56730 Saint Gildas de Rhuys	10	10	6
13	25/05/2021	55	Meuse	3J/2N	15/07 au 17/07/2021	Lac de Madine - 55210 Heudicourt sous les côtes	5	7	6
14	02/06/2021	29	Finistère	4J/3N	27/09 au 30/09/2021	Maison d'accueil de l'Ile Blanche (29)	5	5	4
15	02/06/2021	26	Drôme	4J/3N	10/09 AU 13/09/2021	Domaine du Cros d'Auzon - 07200 Vogüé	5	5	5
16	02/06/2021	56	Morbihan	5J/4N	27/09 AU 01/10/2021	Domaine de la porte neuve_ 29340 Riec sur Belon	6	6	6
17	02/06/2021	56	Morbihan	5J/4N	11/10 au 15/10/2021	Domaine de la pierre bleue_ 56730 Saint Gildas de Rhuys	6	6	7
18	02/06/2021	79	Deux Sèvres	5J/4N	04/10 au 08/10/2021	La pierre bleue_ 56730 Saint Gildas de Rhuys	9	9	6
19	21/07/2021	74	Haute Savoie	5J/4N	27/09 AU 01/10/2021	Village vacances "Les Becchi" - 74340 SAMOUNS	6	6	1
20	26/07/2021	24	Dordogne	5J/4N	05/10 au 09/10/2021	Château Pelvezzy_ 24590 Saint Genies	4	4	4

Nombre de participants : 273 – Nombre de bénévoles : 100

Les 20 séjours ont été réalisés sur la période de juillet à octobre 2021.

Tableau de suivi des AAP séjours en 2022

SEJOURS DEPARTEMENTAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX 2022									
N°	Date de dépôt	FA	Département	Durée séjour	Date du séjour	Lieu du séjour	Aidants	Aidés	Bénévoles
1	31/03/2022	79	DEUX-SEVRES	4 nuits	29/08 au 02/09/2022	Talmont Saint Hilaire	8	8	6
2	01/04/2022	90/70	BELFORT/HAUTE SAONE	3 nuits	18/05 au 21/05/2022	Munster	10	10	6
3	04/04/2022	50	MANCHE	4 nuits	05/09 au 09/09/2022	Saint Jean Le Thomas	12	12	4
4	20/04/2022	44	LOIRE ATLANTIQUE	4 nuits	09/05 au 13/05/2022	St Gildas de Rhuy	10	10	5
5	28/04/2022	22.1	COTES D'ARMOR	3 nuits	06/05 au 09/05/2022	Binic	6	4	3
6	28/04/2022	45	LOIRET	4 nuits	09/10 au 13/10/2022	Nouan Le Fuzelier	6	6	4
7	29/04/2022	11	AUDE	3 nuits	07/06 au 10/06/2022	Fleury	10	9	7
8	02/05/2022	24	DORDOGNE/INTER	4 nuits	01/06 au 05/06/2022	Saint Genies	4	4	3
9	06/05/2022	26.1	DROME	3 nuits	16/09 au 19/09/2022	Vogué	5	5	5
10	10/05/2022	29	FINISTERE	3 nuits	26/09 au 29/09/2022	Locquirec	5	5	4
11	12/05/2022	24	DORDOGNE	4 nuits	27/09 au 01/10/2022	La Rochelle	5	5	3
12	16/05/2022	31	HAUTE GARONNE	4 nuits	10/10 au 14/10/2022	Biarritz	11	11	6
13	16/05/2022	83	VAR	3 nuits	05/11 au 08/11/2022	Hyères	5	5	4
14	17/05/2022	73	SAVOIE	3 nuits	08/09 au 11/09/2022	Autrans	8	8	7
15	18/05/2022	64	BEARN	3 nuits	04/10 au 07/10/2022	Lanne en Barrétous	6	4	3
16	19/05/2022	10	AUBE	4 nuits	13/06 au 17/06/2022	Beaune	2	4	3
17	20/05/2022	61	ORNE	2 nuits	05/09 au 07/09/2022	Douvres la Délivrande	7	5	5
18	10/08/2022	55	MEUSE	4 nuits	10/10 au 14/10/2022	Geramont	4	6	5
19	23/05/2022	72	SARTHE	4 nuits	05/09 au 09/09/2022	Le Lude	8	8	4
20	24/05/2022	74	HAUTE SAVOIE	4 nuits	16/05 au 20/05/2022	Samoens	10	10	4
21	24/05/2022	12	AVEYRON	3 nuits	10/10 au 13/10/2022	Maur	6	6	6
22	25/05/2022	71	SAONE ET LOIRE	4 nuits	11/09 au 15/09/2022	Malbuisson	7	7	5
23	30/05/2022	89	YONNE	4 nuits	13/06 au 17/06/2022	Ravières	8	5	6
24	30/05/2022	24	CORSE	3 nuits	13/10 au 16/10/2022	Ile Rousse	4	4	4
25	30/05/2022	42	LOIRE	3 nuits	19/09 au 22/09/2022	Marcoux	12	12	6
26	31/05/2022	47	LOT ET GARONNE	4 nuits	19/09 au 23/09/2022	Pompogne	6	6	2
27	31/05/2022	56.1	MORBIHAN	4 nuits	02/05 au 06/05/2022	Riec sur Bélon	6	6	5
28	02/06/2022	7	ARDECHE/INTER	3 nuits	07/10 au 10/10/2022	Saint Maurice d'Ardèche	5	5	5
29	06/05/2023	22.2	COTES D'ARMOR	4 nuits	03/10 au 07/10/2022	Binic	8	8	5
30	06/05/2022	26.2	DROME	4 nuits	23/09 au 26/09/2022	Vogué	5	5	6
31	31/05/2022	56.2	MORBIHAN	4 nuits	10/10 au 14/10/2022	Riec sur Bélon	8	8	8

Nombre de participants : 428 – Nombre de bénévoles : 149

Les 31 séjours ont été réalisés sur la période de mai à novembre 2022.

En 2022, 12 nouvelles associations ont réalisé un séjour départemental ou interdépartemental.

➤ Mise en place de la formation des bénévoles à plus grande échelle,

France Alzheimer et maladies apparentées a toujours œuvré pour la formation de ses bénévoles. Sans la formation spécifique Séjours Vacances, le bénévole n'a pas les ressources nécessaires pour aborder sereinement l'encadrement d'un séjour vacances qu'il soit national ou départemental, et ce encore plus dans un contexte de crise sanitaire.

Si nous voulons étendre et développer les séjours sur l'ensemble du territoire, et accompagner les associations départementales à la mise en place de ces séjours de proximité, Il est indispensable de développer la formation « être bénévole en séjours vacances » en régions, afin d'augmenter le nombre de bénévoles formés et en capacité d'accompagner les séjours départementaux.

Sachant qu'il faut compter en moyenne 4 bénévoles par séjour, nous avons fixés comme objectif de former environ 240 nouveaux bénévoles sur l'ensemble du territoire national.

Ces bénévoles formés participeront ensuite au montage du séjour (identification de la structure hôtelière, constitution du groupe de bénévoles, définition du programme d'activités, respect des gestes barrières...) accompagnés par l'Union dans leur action.

L'accent a bien sûr été mis sur les mesures et les contraintes sanitaires liées aux Covid-19. Les bénévoles ayant pour mission d'apporter leur aide aux familles dans tous les actes essentiels de la vie quotidienne, sur le lieu d'accueil mais aussi pendant les animations ou les excursions proposées.

Les bénévoles ont été particulièrement sensibilisés au respect des gestes barrières, aux consignes d'hygiène (gel hydroalcoolique à disposition) et au respect de ces mêmes consignes pour le lieu d'hébergement.

Au sein de chaque équipe encadrante, un référent Covid-19 est désigné et a la responsabilité de la bonne application des mesures sanitaires, l'application du protocole en cas de Covid-19

dont celui du rapatriement, du bon suivi des équipements (masques, gel...), les affichages (gestes barrières et port du masque).

➤ Une valorisation du coût des actions de nos bénévoles

Des échanges constructifs avec Mme BOISSON-COHEN / CNSA ont mis en lumière la nécessité de valoriser la contribution des 249 bénévoles sollicités dans l'encadrement des séjours répit départementaux et interdépartementaux en 2021-2022. Cet oubli lors de la conception du budget prévisionnel est préjudiciable et fausse la vision globale du projet.

Le constat est clair : sans leur dévouement et leur implication, les 51 séjours répit n'auraient pas été réalisés.

➤ Optimisation de démarche d'évaluation

Pour s'assurer du bon déroulement du séjour et de la satisfaction des familles à qui ces séjours s'adressent, la demande de subvention par l'association doit s'accompagner d'une liste de documents obligatoires à nous retourner dont le questionnaire de satisfaction des familles.

Ces questionnaires sont lus avec attention par notre service séjours vacances et font l'objet d'un compte rendu sur les réussites et les difficultés rencontrées. Ils sont ensuite envoyés à notre prestataire STEFFI, qui se charge de collecter les informations afin d'extraire le taux de satisfaction des familles.

Ces chiffres sont remontés à nos associations départementales mais ils sont aussi utilisés dans un support de communication à l'attention de nos partenaires (Caisse de retraite, mutuelle...). Cela est particulièrement utile pour pérenniser nos actions auprès de nos partenaires financiers.

3 – LES RESULTATS DE L'EXPERIMENTATION

Les Résultats attendus à l'issue du projet :

➤ Mise en place de 30 formations « être bénévole en séjours vacances » décentralisées,

Face aux restrictions sanitaires, les formations qui devaient initialement être décentralisées ont été assurées par visioconférence, via la plateforme zoom.

La formation se déroule sur une journée avec l'intervention d'un(e) psychologue qui aborde les fondamentaux de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, d'un responsable de

Séjours vacances qui transmet son expérience pratique et la coordinatrice de séjours vacances qui présente les actions de l'Union et le cadre donné aux séjours nationaux et départementaux.

En complément, une formation « Gestes Barrières » et « Lutte anti-Covid-19 » est proposé en E-learning permettant à tous les bénévoles une maîtrise des gestes barrières évitant la propagation du virus.

ETRE BENEVOLE EN SEJOUR VACANCES DEPARTEMENTAL

Avec une palette de destinations et d'activités toujours plus variée, les séjours vacances départementaux sont de vrais moments de répit, de partage et de découverte pour les personnes malades et leur aidant principal. Cette formation donne les outils aux bénévoles qui souhaitent accompagner les personnes lors des séjours départementaux.

1 journée, 7 heures
Réalisée à distance

PUBLIC CONCERNÉ

Bénévoles souhaitant s'engager sur les actions vacances départementales.

Nb stagiaires mini 4 – maxi 12

PRÉ-REQUIS

Bénévoles connaissant le fonctionnement et les actions de France Alzheimer et maladies apparentées. Avoir suivi la formation initiale des bénévoles.

QUALIFICATION DU FORMATEUR

Coordinatrice service séjours vacances, responsable de séjours vacances et psychologue

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance d'exposés, questions-réponses, exercices et mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis : évaluation pratique et théorique tout au long de la formation
Évaluation de satisfaction à chaud

MODALITÉS D'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

France Alzheimer a la capacité de recevoir toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les modalités d'organisation, les objectifs et les bénéfices recherchés des Séjours Vacances.
- Identifier les besoins et les attentes des personnes malades et des aidants dans le contexte des Séjours Vacances.
- Concevoir et mettre en place des activités adaptées aux besoins, capacités actuelles et préférences de la personne en Séjours Vacances.

CONTENU

Matinée – 09h à 12h30 – par une Psychologue

Rappel sur la maladie et ses répercussions au quotidien

- Les troubles cognitifs et les manifestations psycho-comportementales
- Le vécu de la personne malade
- Le vécu des proches : bouleversement familial, les étapes traversées et l'acceptation des pertes

Accompagnement, communication et relation

- La communication verbale et non verbale, qualité de présence, climat de confiance
- La gestion des « troubles » psycho-comportementaux, et des situations de crise (agitation, déambulation, d'errance et de refus de soin)

Après-midi – 13h30 à 17h00

Présentation de l'activité des séjours vacances, historique et perspectives

- par la Coordinatrice des séjours vacances
- Les rôles et missions de chacun
- La notion de responsabilités

Le déroulement d'un séjour départemental – par une Responsable des séjours vacances

- De la préparation à sa réalisation
- Les temps avec les personnes malades et leur proche accompagnant
- Les sorties et les excursions, les animations à proposer
- La mise à profit des compétences de chaque bénévole

Sensibilisation aux règles d'hygiène et aux gestes barrières (via un module e-learning)

Conclusion – par la Coordinatrice des séjours vacances

E-LEARNING GESTES BARRIÈRES COVID-19

Covid-19 : Reprendre son activité en toute sécurité !

**NEO
FORMA**

OBJECTIFS DU E-LEARNING



- Étudier le Coronavirus COVID-19, ses caractéristiques et les principales consignes de sécurité face à l'apparition des symptômes de ce virus
- Connaître et adopter les règles de prévention et d'hygiène au bureau
- Adopter une organisation du travail optimale pour limiter les risques de contamination du virus au sein de l'entreprise

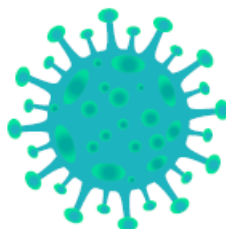
PROGRAMME DU E-LEARNING



- Définition du Coronavirus et COVID-19
- Transmission, incubation, signes et symptômes de ce virus
- Les consignes de sécurité face à l'apparition des symptômes de ce virus
- Les réflexes à adopter à l'arrivée dans les locaux
- Utilisation du matériel mis à disposition et gestes d'hygiène principaux
- Les réflexes au quotidien sur la zone de travail
- Organisation du travail et réduction des contacts physiques
- Les réflexes au quotidien sur les espaces collectifs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Participation permanente du stagiaire
- Mise en situation des participants (Situations à Résolution de Problèmes)



DIFFUSION

Sur la plateforme LMS Neo Forma



Possibilité de créer un module sur-mesure

NEO FORMA – Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 91 07 177 91 auprès de la préfecture d'Île de France - Siège social : 14 place Moreau David, 94120 Fontenay-sous-Bois
www.neo-forma.fr – Tél : 01.82.39.08.30 – E-mail : contact@neo-forma.fr
R.C.S Créteil 791 297 120 - SIRET 791 297 120 00028 - Code APE : 8559A



PUBLIC

Tout salarié étant amené à se rendre dans son entreprise pour y travailler en contexte de COVID-19

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

DURÉE



30 min



VALIDATION

Quizz de validation et remise d'une attestation individuelle de formation

2020 - V1

Comparatif 2021-2022

	En 2021	En 2022
Nombres de bénévoles formés	83	30

Le schéma vaccinal obligatoire pour les bénévoles en 2022 a freiné les volontés de certains bénévoles à s'impliquer dans les séjours vacances, ce qui explique la baisse.

➤ Réalisation de 60 séjours départementaux en 24 mois

Comparatif 2021-2022

	En 2021	En 2022
Nombre de séjours subventionnés	19 séjours départementaux	28 séjours départementaux
Nombre de participants	265	390
Nombre bénévoles	96	135

Nous constatons une hausse significative des séjours départementaux réalisés par nos associations départementales en 2022 (environ 50%) par rapport à 2021.

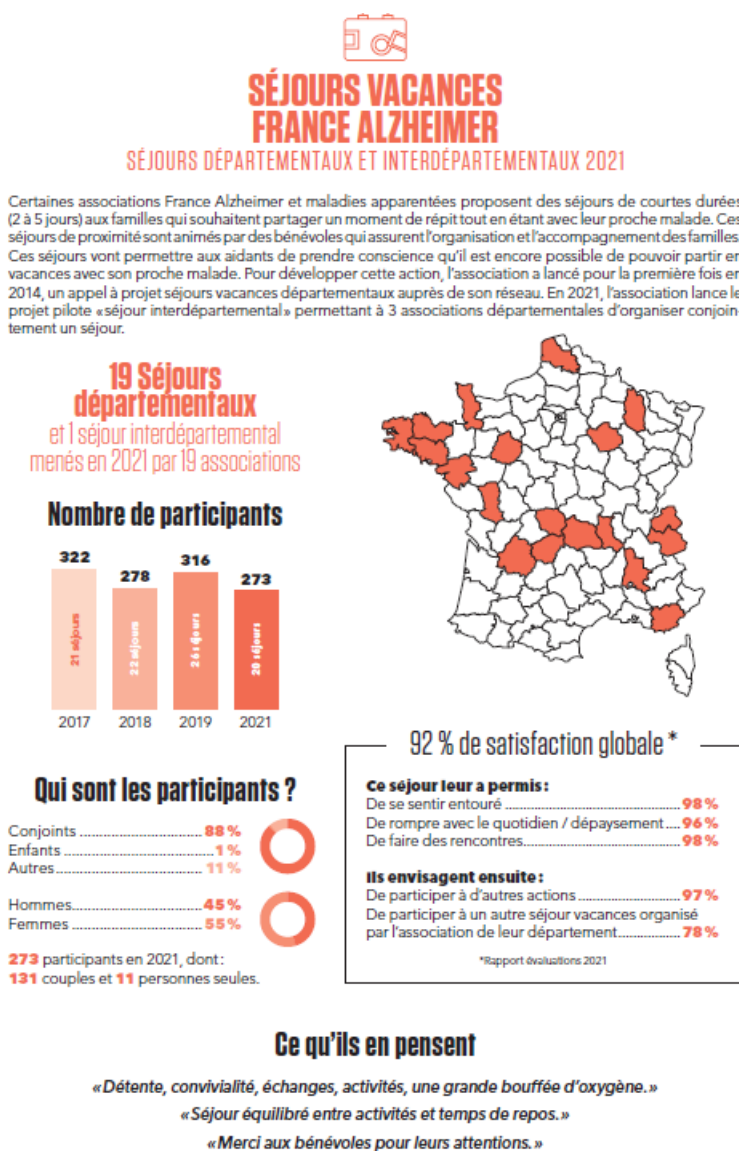
En parallèle, un projet pilote « séjour interdépartemental » a été lancé en 2021. Réfléchi pour répondre aux besoins du terrain, il permet à 2 ou 3 associations départementales d'organiser conjointement un séjour. Ce projet innovant offre la possibilité à des associations n'ayant jamais organisé de séjour de pouvoir le faire, avec le soutien et l'aide d'une association (département frontalier) plus expérimentée et en mutualisant les connaissances, le savoir-faire, les ressources humaines et financières. Il permet aussi d'élargir l'offre géographique des séjours vacances (besoin de séjours dans les zones « blanches » non couvertes par l'offre nationale).

	En 2021	En 2022
Nombre de séjours subventionnés	1 séjour interdépartemental	3 séjours interdépartementaux
Nombre de participants	8	38
Nombre bénévoles	4	14

Nous constatons aussi une hausse significative des séjours interdépartementaux réalisés par nos associations départementales en 2022 par rapport à 2021.

Le comparatif 2021-2022 nous montre que le besoin des familles est bien présent et ce malgré une situation sanitaire qui a perduré. Plus que jamais, il est indispensable de répondre au besoin de répit des familles, que cela soit pour la personne malade que pour son aidant.

Les évaluations 2021 montrent un taux de satisfaction élevé.



Nous retenons les taux de satisfactions suivants :

- 98% des personnes interrogées se sont senties entourées,
- 96% ont pu rompre avec leur quotidien,
- 97% envisagent de participer à d'autres actions dans leur département,

Les évaluations 2022 sont en traitement chez notre prestataire, les résultats pourront vous être communiqués prochainement.

4 – LE BILAN DU PROJET ET LA SUITE A DONNER

A - Le bilan des actions

- Mise en place de **30 formations « être bénévole en séjours vacances »** décentralisées,

Ce résultat n'est pas conforme, les formations ont été organisés à distance, via la plateforme Zoom. Le format décentralisé n'a pas pu être adapté à la suite des exigences et des confinements sanitaires successifs en 2021. Au total 15 formations ont été proposées et ont permis de former 113 bénévoles. Si nous sommes en dessous de l'objectif prévu (30 formations pour 240 bénévoles), cette action nous a permis toutefois d'augmenter considérablement le nombre de bénévoles formés. Les bénévoles formés en 2021 ont continué à s'impliquer sur les séjours départementaux en 2022.

- Réalisation de **60 séjours départementaux**,

Nos associations départementales ont réalisé 47 séjours départementaux et 4 séjours interdépartementaux, soit 51 séjours au total en 2021-2022.

- Pérenniser l'action en favorisant l'autonomie des associations départementales.

Cette action a permis d'accompagner nos associations départementales à la mise en place de séjours courts dans leur département. Le nombre de séjours réalisés nous conforte dans notre position. De plus la réussite du projet « séjour interdépartemental » avec la réalisation de 3 séjours interdépartementaux en 2022 est une belle réussite pour nous.

En 2023, nous continuerons à appuyer nos associations départementales avec le lancement prochain d'un appel à projets pour 30 séjours départementaux et 5 séjours

interdépartementaux afin d'octroyer une subvention maximum de 2500€ pour un séjour départemental et 5000€ pour un séjour interdépartemental.

Plus que jamais, nous accompagnerons nos associations départementales dans la réalisation de séjours départementaux, en encourageant aussi de nouvelles initiatives comme le séjour à thème (équithérapie, malades jeunes) ou le séjour SOLO (aidants ou personnes malades seuls) et toujours en incitant à la réalisation d'un premier séjour.

Qu'est-ce qu'un séjour à thème ?

Parce qu'être porteur de nouveaux projets, c'est important d'autant plus quand ils répondent à une demande de la part des familles...l'équithérapie pour les malades d'Alzheimer a démontré ses bienfaits comme le séjour pour les malades jeunes dans l'âge et dans la maladie répond à un vrai besoin.

Qu'est-ce que les séjours SOLO ?

2 types de séjours SOLO pourront être envisagés.

- Le séjour personne malade seul : Quand la personne malade vit seule sans aidant mais est autonome.

- Le séjour aidant seul : Parce que quand l'aidé n'est plus là, l'aidant doit apprendre à vivre sans lui. En compagnie d'autres aidants, on se sent moins seul et on retrouve le courage de continuer.

Le kit « Le séjour départemental, clés en main » pour aider les associations départementales à se lancer dans l'organisation d'un séjour départemental est toujours en préparation. Le projet étant ambitieux et les pistes de réflexions nombreuses, il demandera plus de temps que prévu.

B - Le bilan financier

Budget prévisionnel : **396 000 €**

Montant de la subvention : **200 000 €**

Budget réel : **628 076€**

5 – ANNEXES

COMPTE RENDU FINANCIER CNSA 2021-2022

BILAN FINANCIER CNSA 2021-2022